

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AUX NORMES IAS/IFRS
AU 30 JUIN 2013**



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIERE :

Le Groupe CFG a établi ses comptes consolidés à fin juin 2013 en conformité avec les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les normes IFRS ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2010 (date de première application) en tenant compte des versions et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'IASB.

Les comptes consolidés du Groupe CFG ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Group et ses filiales au 30 juin 2013.

Les filiales sont consolidés à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG sont consolidées par intégration globale. CFG contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit

selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'habitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	10 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Group ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Group sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

• Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;

• Les dépenses relatives à de la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme :

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels où dès l'apparition d'indices sus-

ceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

CONTRATS DE LOCATION

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location- financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location- financement.

Options retenues

Les biens acquis en location- financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie, ils sont comptabilisés en passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la durée d'utilisation.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme

Prêts & Créances

Les prêts et créances entrent dans la définition de la norme IAS 39 des instruments financiers. La comptabilisation des prêts et créances suit la méthode du coût amorti.

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

A chaque date de clôture, une entité doit apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Emprunts et dépôts

Un emprunt ou un dépôt classé dans la rubrique « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. A chaque clôture, l'emprunt ou le dépôt fait l'objet d'une évaluation au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Le dépôt classé dans la rubrique « Passifs détenus à des fins de transaction » est évalué à sa juste valeur. La juste valeur du dépôt n'inclut pas les intérêts courus.

Options retenues**Prêts & créances**

Les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque date d'arrêté, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

CFG Group applique la méthode de dépréciation individuelle des prêts & créances.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable étant donnée la nature des opérations réalisées par CFG Group.

PROVISIONS DU PASSIF**Norme**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Group procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

TITRES**Norme**

Selon la norme IAS 39, tout actif doit appartenir à l'une des quatre catégories des actifs. Les titres entrent dans le champ d'application de la norme et se classent en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit des actifs acquis ou générés par l'entreprise dans le but principal de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille (Available For Sale) : Disponible à la vente

La catégorie de titre « titres financiers disponibles à la vente » comprend : les titres de participation non consolidés, les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, et les autres titres détenus à long terme.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transactions inclus lorsque ces derniers sont significatifs. Aux dates de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents et différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Lorsqu'il existe un signe objectif de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son

coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Titres du portefeuille (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance. La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) à la valeur de remboursement de ces titres.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

Ce sont les actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché et non destinés à être cédés. Ils sont évalués à leur juste valeur qui correspond généralement à leur valeur nominale. A chaque date d'arrêté, les créances sont comptabilisées au coût amorti déduction faite des pertes de valeurs tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Options retenues

CFG Group procède à la classification de ses titres en fonction de l'intention de gestion dans les deux catégories suivantes :

- Titres financiers disponibles à la vente qui comprend le portefeuille titres de CFG Group (mère) ainsi que les titres de participations non consolidés ;
- Titres financiers à la juste valeur par résultat qui comprend le portefeuille titres des autres filiales du Groupe (actions, OPCVM, etc.)

IMPÔT SUR LE RESULTAT**Norme**

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés) l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2012

En milliers de DH

ACTIF	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		10 778	8 814
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	250 296	244 509
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	188 854	177 503
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	36 275	43 132
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	238 068	237 832
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-	-
Actifs d'impôt exigible		60 222	57 924
Actifs d'impôt différé		34 588	28 068
Comptes de régularisation et autres actifs		128 514	224 826
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immobilisations de placement		-	-
Immobilisations corporelles		57 057	34 220
Immobilisations incorporelles		129 825	117 051
Ecarts d'acquisition	2.5	10 142	10 142
Total ACTIF		1 191 512	1 194 236

PASSIF	30/06/2013	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.6	85 947
Dettes envers la clientèle	2.7	289 188
Dettes de créances émises		316 755
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux		-
Passifs d'impôt exigible		38 342
Passifs d'impôt différé		12 324
Comptes de régularisation et autres passifs		121 510
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-
Provisions	2.8	138
Subventions et fonds assimilés		-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		-
Capitaux propres		
o Capital et réserves liées	346 309	352 024
o Réserves consolidées	342 278	348 433
o Résultat de l'exercice	10 110	30 292
o Séries ou pertes latentes ou différés	-	7 292
o Intérêts minoritaires	3 033	3 224
Total PASSIF	1 191 512	1 194 236

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2013 En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	30/06/2013	30/06/2012
Intérêts et produits assimilés		12 529	5 947
Intérêts et charges assimilés		-	-
Marge d'intérêt	3.1	467	4 706
Commissions (produits)		34 308	42 485
Commissions (charges)		-	-
Marges sur commissions	3.2	26 485	34 938
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		755	1 485
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		5 102	1 661
Produits nets des autres activités		495	1 780
Produit net bancaire		31 784	35 138
Charges générales d'exploitation		-	-
Charges générales d'exploitation		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Résultat brut d'exploitation		15 155	20 927
Coût du risque		22	134
Résultat d'exploitation		15 133	20 161
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs		224	5 128
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		15 357	15 933
Impôt sur les résultats		-	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		10 302	14 278
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe		10 110	13 925

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

INFLUENCE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital	Réserves liées à l'impôt	Actions propres	Réserves et autres éléments consolidés	Dotations aux amortissements et dépréciations	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres ouverture 01/01/2012	45 638	16 292	-	226 511	11 819	261 614	71 862	333 476
Etat des changements de méthodes comptables	-	-	-	2 618	2 038	4 656	-	4 656
Capitaux propres revalorisés 01/01/2012	45 638	16 292	-	229 129	13 857	269 276	71 862	341 138
Augmentation de capital	242 245	461	-	242 706	-	242 706	-	242 706
Mouvements à l'issue des exercices	-	-	-	-	-	-	-	-
Ratements totaux sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	5 524	-	5 524	387	5 911
Flux net de trésorerie	-	-	-	33 210	-	33 210	87	33 297
Flux net de trésorerie liés aux opérations financières	-	-	-	11 218	-	11 218	8	11 226
Flux net de trésorerie liés aux opérations financières	-	-	-	18 278	-	18 278	79	18 357
Flux net de trésorerie liés aux opérations financières	-	-	-	44 847	-	44 847	79	44 926
Autres mouvements	-	-	-	2 252	-	2 252	-	2 252
Capitaux propres au 30/06/2012	267 883	16 753	-	1 789	7 202	285 625	1 211	286 836
Capitaux propres ouverture 01/01/2013	267 883	16 753	-	1 789	7 202	285 625	1 211	286 836
Etat des changements de méthodes comptables	-	-	-	1 789	-	1 789	-	1 789
Capitaux propres revalorisés 01/01/2013	269 672	16 753	-	1 789	7 202	284 364	1 211	285 575
Augmentation de capital	-	-	-	1 789	-	1 789	-	1 789
Mouvements à l'issue des exercices	-	-	-	-	-	-	-	-
Ratements totaux sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	12 118	-	12 118	10	12 128
Flux net de trésorerie	-	-	-	3 242	-	3 242	8	3 250
Flux net de trésorerie liés aux opérations financières	-	-	-	2 342	-	2 342	-	2 342
Flux net de trésorerie liés aux opérations financières	-	-	-	2 342	-	2 342	-	2 342
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 30/06/2013	269 672	16 761	-	12 907	7 202	289 581	1 219	290 799

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers de DH

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	30/06/2013	30/06/2012
Résultat de l'exercice	10 302	14 278
Ecarts de conversion	-	-
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS	3 342	2 522
Réévaluation des immobilisations	-	-
Impôt sur le résultat des autres éléments du résultat global	-	-
Quote part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées	-	-
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 342	2 522
Résultat Global total de l'année	6 961	17 198
Dont intérêts minoritaires	-	-
Dont Résultat Global net - Part de Groupe	6 961	17 198

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/2013	31/12/2012
Résultat avant impôts	15 357	15 933
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 398	11 322
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	4 740
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 291	1 754
Dotations nettes aux provisions	-	3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Parte nette (gain net) des activités d'investissement	3 925	10 349
Parte nette (gain net) des activités de financement	-	-
Autres mouvements	-	-
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	442	10 679
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-	32 569
Flux liés aux opérations avec la clientèle	107 923	136 139
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-	292 752
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	60 929
Impôts versés	-	12 953
Diminution/l'augmentation nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	108 370	143 380
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	108 812	156 339
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	7 235	63 025
Flux liés aux immobilisations de placement	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	34 750
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 235	97 775
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	7 517
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	7 517
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et l'équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 178	8 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 939	6 014
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 939	6 014
Comptes courants à passif et prêts/encours à vue auprès des établissements de crédit	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	38 117	14 939
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	37 717	14 539
Comptes courants à passif et prêts/encours à vue auprès des établissements de crédit	-	-
Variation de la trésorerie nette	23 178	8 925

2.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30/06/2013	31/12/2012
Portefeuille de transaction	253 296	244 589
Titres de créances négociables	44 624	64 667
Obligations	46 352	72 663
Actions et autres titres à revenu variable	163 420	95 909
Instrumenta dérivés	-	-
portefeuille à la juste valeur sur option	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Obligations	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	253 296	244 589

2.3 PRÊTS ET CRÉANCE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30/06/2013	31/12/2012
Comptes et prêts	35 275	43 192
Valeurs reçues en pensions	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	35 275	43 192
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Total prêts et créances nets de dépréciation	35 275	43 192

2.5 ECARTS D'ACQUISITIONS En milliers de DH

ECARTS D'ACQUISITIONS	30/06/2013	31/12/2012
Valeur comptable en début de période	10 142	10 142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	10 142	10 142
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur nette comptable en fin de période	10 142	10 142

2.7 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE En milliers de DH

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	108 703	148 623
Comptes d'épargne	-	-
Dépôts à terme	157 356	-
Autres comptes créditeurs	3 129	15 229
Total dettes envers la clientèle	269 188	163 752

3.1 MARGE D'INTERÊT En milliers de DH

MARGE D'INTERÊT	30/06/2013			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	8 819	- 1 877	6 942	2 689	- 867	1 822
Comptes et crédits/emprunts	8 793	- 1 154	7 642	2 068	-	2 068
Opérations de pensions	26	- 726	- 700	-	- 887	- 887
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	472	- 3 066	- 2 594	7	- 5 346	- 5 339
Comptes et crédits/emprunts	472	- 3 055	- 2 583	7	- 5 346	- 5 339
Opérations de pensions	-	-	-	-	- 47	- 47
Emprunts émis par le Groupe	3 238	- 7 130	- 3 892	3 252	- 4 403	- 1 151
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total produits et charges d'intérêts	12 529	- 12 072	457	6 047	- 10 663	- 4 706

2.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	30/06/2013	31/12/2012
Titres de créances négociables	-	-
Obligations	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	7 182	30 284
Titres de participations non consolidés	179 502	147 214
Actifs financiers disponibles à la vente avant dépréciation	186 684	177 508
Provision pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-	-
Actifs disponibles à la vente nets de dépréciation	186 684	177 508
chât gain ou pertes latents au différé	- 6 258	- 17 348

2.4 PRÊTS ET CRÉANCE SUR LA CLIENTÈLE En milliers de DH

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	46 537	39 196
Prêts consentis à la clientèle	191 858	201 664
Opérations de pensions	-	-
Opérations de location financement	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	238 393	240 860
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 3 328	- 3 328
Total prêts et créances nets de dépréciation	235 065	237 532

2.6 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30/06/2013	31/12/2012
Comptes à vue	8 334	37 267
Emprunts	77 813	95 342
Opérations de pension	-	-
Total dettes envers les établissements de crédit	85 947	132 609

2.8 PROVISIONS En milliers de DH

PROVISIONS	30/06/2013	31/12/2012
Total provisions constituées en début de période	138	138
Dotations aux provisions	-	-
Reprises de provisions	-	-
Utilisation de provisions	-	-
Variation de périmètre	-	-
Autres variations	-	-
Total des provisions constituées en fin de période	138	138

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS En milliers de DH

MARGE SUR COMMISSIONS	30/06/2013			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	16 358	- 5 236	11 122	16 585	- 4 590	11 995
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
sur titres	16 358	- 5 236	11 122	16 585	- 4 590	11 995
de charge	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	17 948	- 2 585	15 363	25 873	- 2 937	22 942
Produits nets de gestion d'OPCVM	14 053	- 2 585	11 468	17 587	- 2 037	14 550
Assurance	465	-	465	150	-	150
Capital investissement	901	-	901	8 242	-	8 242
Finance d'entreprise	834	-	834	1 900	-	1 900
Autres	1 615	-	1 615	-	-	-
Produits nets de commissions	34 206	- 7 821	26 385	42 465	- 7 527	34 938

4. AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 FAITS MARQUANTS

Mise en œuvre du projet de réorganisation de CFG Group S.A à travers les opérations suivantes

La clôture de l'exercice 2012 est marquée par la fusion-absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets, CFG Group S.A. devient par cette opération une banque agréée par Bank Al-Maghrib :

Cette opération a pour impact une double augmentation de Capital :

- Augmentation de Capital de 111 833 actions d'une valeur nominale de 100 chacune, entièrement libérées, et attribuées aux actionnaires de Casablanca Finance Markets autre que CFG Group S.A.

- Augmentation de Capital de 231 165 200 dirhams par incorporation d'une partie de la prime de fusion et attribution gratuite de 2 311 652 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, et ce à raison de quatre actions nouvelles pour une action ancienne

Elle explique aussi une baisse des réserves consolidées par l'effet compensé :

- Annulation par les réserves consolidées de la prime de fusion de 231 165 200 dirhams incorporée préalablement au Capital Social

- Reclassement du poste Intérêts Minoritaires de Casablanca Finances Markets pour 74 000 000 dirhams

- Fusion-absorption de Dar Tawfir par CFG Group S.A., entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers. Cette opération est sans incidence sur le capital de CFG Group puisque Dar Tawfir était détenue à 100% par CFG Group avant cette opération ;

- Intégration au sein de CFG Group de l'activité de Dépositaire anciennement exercée par CFG Marchés

4.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Group	288 956 500	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	15 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Marchés	100 000 000	100,00%	100,00%	IG
Dar Tawfir Assurances	100 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5 010 000	100,00%	100,00%	IG
T CAPITAL GESTION	300 000	51,00%	51,00%	IG

4.3 RESULTAT PAR ACTION

EN DH

A fin juin 2013, le capital de CFG est constitué de 466 080 actions de 100 dirhams de nominal.

Le groupe n'a pas de d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	30/06/2013	30/06/2012
Résultat par action	- 3,57	- 30,63
Résultat dilué par action	- 3,57	- 30,63

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2013

Building a better
working world

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

4, Place Maréchal
Casablanca
Maroc

GROUPE CFG**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE
CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2013**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG GROUP et ses filiales (Groupe CFG) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 345.309, compte tenu d'une perte nette de KMAD 10.302.

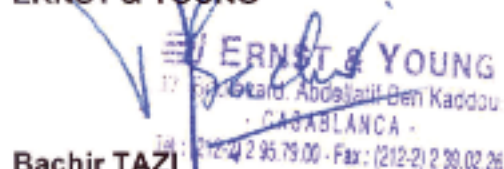
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Tel : (212-2) 2 95 79 00 - Fax : (212-2) 2 30 02 26

Bachir TAZI
Associé

A. SAAIDI & ASSOCIES



A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes
4, Place Maréchal - Casablanca
Tel: 05 22 27 09 16 - Fax: 05 22 20 18 00

Nawfal AMAR
Associé